Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-45DEL2025-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2025.12.12 - 07
Objet : OGEC DU RPI MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES– DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU VOYAGE A VAL CENIS BRAMANS– ANNEE 2024-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 08 décembre 2025 qui leur a été adressée le 08 décembre 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 08 décembre 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr BIGORGNE Cédric donnant pouvoir à Mme BOUTE Marie-Annick ; Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal et Mr DESERT Jérôme donnant pouvoir à Mme CLERO Anne-Marie.

Étaient absents : Mr HOUEIX Ludovic et Mme CHASLES Vanessa.

Nombres de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	6	03	09

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-45DEL2025-DE

****

DELIBERATION DCM2025.12.12 -07 – OGEC DU RPI MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES– DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU VOYAGE A VAL CENIS BRAMANS– ANNEE 2024-2025

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

****

Madame le Maire, fait lecture du courrier en date du 23 octobre 2025 de la directrice de l'école privée de Mohon par laquelle elle sollicite une participation financière pour l'organisation du voyage en Val Cénis Bramans dans les alpes pour les élèves de CM1 et CM2 du 25 au 31 janvier 2026.

Madame le Maire propose d'attribuer la somme de 50 euros par élève pour financer le voyage pédagogique en Val Cénis Bramans dans les Alpes pour les élèves de CM1 et CM2 du 25 au 31 janvier 2026.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	06
DONNANT POUVOIR	03
VOTANTS	09

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-45DEL2025-DE

NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	09
MAJORITE ABSOLUE	05
POUR	**09**
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette proposition de participation de 50 €/élève pour financer le voyage pédagogique en Val Cénis Bramans dans les Alpes pour les élèves de CM1 et CM2 du 25 au 31 janvier 2026

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 15 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON 56 (MORBIHAN)